

## Bionettoyage : entretien des locaux dans les établissements de santé et médico-sociaux.



**DONNEZ  
À VOS AGENTS  
LES MOYENS  
D'ASSURER  
LEUR MISSION  
AVEC EXPERTISE.**

## Vous souhaitez :

- accompagner le développement des compétences de vos agents ?
- harmoniser les pratiques au sein de votre service ?
- certifier ces compétences ?
- qualifier vos agents de bionettoyage ne possédant pas un premier niveau de qualification ?
- garantir l'employabilité de vos agents, au regard des évolutions à venir de votre structure ?

## Inscrivez vos agents à notre formation bionettoyage !



## Quel public est ciblé par cette formation ?

Les agents de service de bionettoyage exerçant en établissement de santé ou en établissement sociaux-médicaux et ne possédant pas de diplôme en lien avec ce métier.



## Quels sont les principaux objectifs de cette formation ?

- Identifier et mettre en œuvre l'ensemble des travaux et procédures de bionettoyage spécifiques aux structures de santé
- Maîtriser les **bonnes pratiques** en matière de risques infectieux
- Acquérir les techniques professionnelles de bionettoyage selon les lieux de travail
- Savoir communiquer dans le cadre professionnel et se questionner sur sa posture
- Participer à la démarche **qualité** et passer son PRAP (*Prévention des risques liés à l'activité physique*)
- Accompagner à la préparation au titre professionnel "*agent de propreté et d'hygiène*"



- **Un ciblage des compétences spécifiques à l'exercice du métier au sein des établissements de la FPH.**
- **Une formation plus courte que la formation classique** (dans la mesure où elle prend en compte les acquis professionnels des agents) **conduisant à un titre professionnel, de niveau 3, reconnu par l'État.**



## Comment s'organise la formation ?

- Composé de deux modules répartis ainsi :
  - > 35 jours en continu pour la formation
  - > 5 jours en continu pour préparer et passer son examen.
- Chaque formation se compose de 8 à 10 agents maximum, dont l'organisation est prévue par la délégation au regard des demandes et des dates des commissions de gestion des fonds mutualisés.
- Elle se déroule prioritairement, au plus près de vos agents dans l'un des centres de formation de l'organisme, bénéficiant d'un plateau technique adapté au domaine de la santé. Elle comprend également des visites dans des établissements afin de consolider les acquis de la formation.



Le lieu ou les lieux seront définis au regard de la provenance des agents du groupe.



## Quand déposer une demande ?

- Pour identifier les groupes à constituer un recensement des besoins, vous est transmis par votre délégation. Il est à compléter avant la mi-octobre de l'année N.
- Au regard des demandes et de la faisabilité des groupes, la délégation vous transmettra un dossier vous permettant de déposer une demande de financement au titre des fonds mutualisés.
- Cette demande spécifique sera à transmettre lors de la campagne des études promotionnelles soit en octobre (pour un groupe débutant entre le 1<sup>er</sup> janvier N+1 et juin N+ 1) soit en avril (pour un groupe débutant entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre de l'année N).



## Comment peut-on financer la formation ?

- Une formation éligible aux fonds mutualisés – FQ&CPF, sous réserve que l'agent réalise les 2 modules.

*La mobilisation du compte CPF de l'agent est dans ce cas obligatoire, mais n'aura que peu d'impact pour les agents au vu de la ré-incrémentation annuelle des compteurs.*
- En cas de demande de financement au titre des fonds mutualisés, votre délégation aura à cœur de mettre en place un accompagnement financier adapté à vos besoins.
- La formation peut également être financée sur les fonds PLAN des établissements pour les trois natures



Il est possible de déployer cette formation en intra au sein de votre structure.

**Dans ce cas, contactez directement votre délégation.**

**Découvrez  
le programme détaillé  
sur notre site internet :**

<https://www.anfh.fr/delegations-regionales/normandie>

**Pour toutes demandes  
d'informations, contactez votre délégation territoriale.**

**Délégation de Caen**

Parc Athéna - 1, rue Andreï Sakharov  
14280 Saint-Contest

**TÉL : 02 31 46 71 60**

[bassenormandie@anfh.fr](mailto:bassenormandie@anfh.fr)

**Délégation de Rouen**

85 A, rue Jean-Lecanuet  
76107 Rouen Cedex

**TÉL : 02 32 08 10 40**

[hautenormandie@anfh.fr](mailto:hautenormandie@anfh.fr)